

Demande d'incomplet permanent – Hiver 2021

Renseignements généraux

L'incomplet permanent (IN) est une mention utilisée pour signifier qu'un cours n'a pu être complété pour des raisons que le Collège considère en dehors du contrôle de l'étudiant. Conformément aux règles ministérielles, seuls les cas de force majeure (maladie, décès d'un proche, accident, incendie, etc.) peuvent conduire à la remarque « IN ».

Le collège accordera un « incomplet permanent » aux étudiants qui auront été dans l'impossibilité de terminer leurs cours. L'étudiant doit fournir les pièces justificatives en lien avec sa demande. Si la demande est en lien avec le contexte de la COVID-19, aucune pièce justificative ne sera exigée. L'étudiant devra par contre décrire ce qui l'empêche de poursuivre son ou ses cours dans ce présent formulaire.

L'étudiant qui désire faire une demande doit :

- Remplir le formulaire en page 2
- Joindre les pièces justificatives requises sauf pour les demandes en lien avec la Covid-19
- Envoyer le document par MIO à l'Aide pédagogique individuel (API) de son programme avant le 8 juin 2021 à minuit. Le nom de l'API se retrouve sur l'horaire de l'étudiant.

Avant de procéder, veuillez bien lire les informations suivantes.

Que dois-je prendre en considération avant de faire ma demande?

Nous vous recommandons de prendre le temps de bien évaluer votre situation avant de faire votre demande. Au besoin, vous pouvez consulter vos enseignants afin de bien évaluer la charge de travail à venir et votre capacité à la réaliser dans le contexte exceptionnel que nous vivons.

Est-ce que je devrai reprendre les cours pour lesquels je demande un incomplet permanent ? Oui. Les cours avec la mention IN devront être repris.

Est-ce que ça allongera la durée de mes études ?

Étant donné que vous devrez reprendre les cours avec la mention IN, il est possible que la durée de vos études s'en trouve prolongée. Si vous avez des questions au sujet de la durée de vos études, nous vous conseillons d'écrire par MIO à votre API ou à votre CP pour les étudiants de la formation continue. Le nom de votre API se retrouve sur votre horaire.

Est-ce que la mention IN aura un impact sur ma cote R? Non, la mention IN n'a pas d'impact sur la cote R.

Traitement de la demande

À la réception de la demande complète (incluant les pièces justificatives, au besoin), le dossier sera étudié par l'API responsable du programme, puis soumis à la Direction des études. Une réponse sera transmise par « MIO » dans un délai maximum de 5 jours. Toute demande ne répondant pas aux conditions mentionnées plus haut ne pourra être traitée.





À remplir par l'étudiant

Veuillez télécharger, enregistrer et remplir le formulaire. Une fois complété et sauvegardé, veuillez l'envoyer à votre API par MIO. Le nom de votre API se retrouve sur votre horaire

Nom et prénom :				
Numéro d'étudiant	:			
Titre du programme	e:			
Cours pour lesquels u Référez-vous à votre	ın incomplet permanent est de horaire pour connaître les nui	emandé méros et les titres de cours	3	
Numéro du cours	Titre du cours			
	_			
Raison de mon incapa	acité (obligatoire) ui vous empêche de poursu	uivre vos études :		
vedinez decine ce q	ui vous empeche de pourse	divie vos etudes .	_	
			_	
Signature de l'étu Veuillez écrire votre nom	udiant n et retourner le formulaire par N	Date AIO à votre API.		
Signature de la di	rection	Date		